

Monsieur le Président de la formation du Siège du Conseil Supérieur de la Magistrature, vous représentez l'instance Constitutionnelle qui assiste le Président de la République dans sa fonction de garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire. la Cour d'Appel de Bastia est très honorée de votre choix de venir à cette audience solennelle, alors qu'aujourd'hui même, est également installé à Paris, le nouveau premier Président de cette Cour d'appel, pour lequel j'ai une pensée particulière et auquel j'adresse tous mes vœux de complète réussite dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur le Préfet de Corse, Monsieur le Préfet de la Haute Corse, Monsieur le Coordonnateur des Services de Sécurité Intérieure votre présence, ce jour, dans cette salle, est la marque forte de la considération que vous portez à l'institution judiciaire. Vous m'avez reçu avec beaucoup d'attention et j'y ai été très sensible.

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, Monsieur le Représentant du Président de l'Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse, Monsieur le Premier Adjoint représentant Monsieur le Ministre Maire de Bastia, Mesdames et Messieurs les élus, j'ai été très touché par la qualité et la chaleur votre accueil, lors de mes visites, ainsi que par votre vif intérêt porté à l'oeuvre de justice. J'associe à ces propos **Monsieur le Député Maire d'Ajaccio et Monsieur le Président du Conseil Général de la Corse du Sud** retenus en d'autres lieux.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes, Monsieur le Trésorier Payeur Général, Monsieur le Directeur de la Banque de France....., Mesdames et Messieurs les

responsables des autorités ou institutions civiles et militaires, en m'ouvrant les portes de vos juridictions ou services, vous m'avez rendu témoin de leur haut niveau de compétence et d'investissement professionnel.

Madame le Bâtonnier, Monsieur le Bâtonnier, vous m'avez convaincu du sérieux, de la loyauté et du dévouement des membres de vos barreaux de Bastia et d'Ajaccio. Nous savons tous le rôle essentiel que joue l'avocat dans notre système judiciaire.

Monsieur le presque inamovible Président du Conseil Régional des Notaires, Madame, Messieurs les Présidents des chambres des notaires, des huissiers et des avoués, j'ai pris bonne note de vos attentes et de vos préoccupations.

Madame la Présidente de la Compagnie des Experts près la Cour d'appel, nous ne manquerons pas de nous rencontrer prochainement.

Mesdames et Messieurs les chefs des juridictions du premier degré de l'ordre judiciaire, Mesdames, Messieurs les magistrats, chers collègues, Mesdames Messieurs les Directeurs de Greffe, Mesdames Messieurs les greffiers et fonctionnaires, en vous saluant, je tiens à vous assurer de mon total engagement à vos côtés.

* * *

L'instant est venu pour moi de sacrifier à la tradition du discours d'installation qui s'impose à tout chef de juridiction arrivant.

Privilégiant l'action sur le verbe et sachant trop que les paroles ne valent que si elles supportent l'épreuve de leur confrontation aux réalités, je vais m'employer à ne pas mobiliser, à l'excès, votre attention.

Avant de vous livrer les grandes lignes d' une action à venir, il m'appartient , au delà de **la reconnaissance que les membres de cette Cour ne vous dissimulent pas, Mesdames et Messieurs, pour votre attachement, réconfortant et précieux à leur institution** , de formuler un certain nombre de remerciements.

Monsieur le Président je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude envers le Conseil Supérieur de la magistrature qui a distingué ma candidature, parmi des dizaines d'autres, pour proposer à Madame le Garde des Sceaux et à Monsieur le Président de la République, qui l'ont accepté, de me confier la responsabilité d'animer la Cour d'Appel de Bastia.

Monsieur EMMANUELLI, Président de Chambre Doyen, votre accueil et vos propos m'ont touché et je vous en remercie vivement , tout autant que de vous être investi, pendant ces derniers mois d'interim, dans l'administration de la cour, en sus de votre charge de travail juridictionnel.

Vous avez bien voulu rappeler que je n'étais pas que parisien et que j'avais déjà vécu 6 années dans le Berry, de 1984 à 1990, au sein d'une Cour d'Appel qui n'est pas sans évoquer, sous certains aspects, celle de Bastia.

Mais je vous avoue que ces 20 dernières années passées au coeur du plus grand tribunal d'Europe me laissent une empreinte forte, dont je m'efforcerai d'exploiter localement le meilleur, même si je suis bien conscient que tout n'est pas transposable.

J'ai eu, en effet, la chance de pouvoir, successivement, diriger le service de l'expropriation, en un temps où il fallait assurer l'indemnisation des tréfonds dans le cadre de la construction des lignes de métro Eole et Météor,

de présider une chambre civile, spécialisée dans le droit des contrats et des assurances, avant d'assumer la responsabilité de

l'ensemble des chambres civiles et la mise en place de la chaîne informatique civile,

de participer à la création du service des Juges des libertés et de la détention,

de prendre la tête du service pénal comprenant plus de 140 magistrats dont 75 juges d'instruction,

puis, en dernier lieu, à la chambre sociale, de contribuer au règlement, le plus souvent d'ailleurs en référé, de conflits collectifs du travail dans le cadre de dossiers tels que le rachat du journal "les Echos" par LVMH, la fusion SUEZ-GAZ de FRANCE, la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC créant POLE EMPLOI ou la fusion des CAISSES d'EPARGNE et des BANQUES POPULAIRES.

Monsieur EMMANUELLI, les premiers rapports que nous avons noués m'inclinent à penser que notre collaboration sera fructueuse et cordiale.

A votre action, je tiens à associer celle de Madame le Conseiller PIAZZA, Secrétaire Générale, de ma secrétaire greffière Madame LECCIA et de Monsieur ANGELINI dont la disponibilité et le dévouement ont grandement facilité, ces derniers temps, ma découverte du ressort de la cour.

Monsieur le Procureur Général, j'ai été très sensible à votre allocution de bienvenue.

Il nous appartient, à tous les deux, de faire vivre harmonieusement cette juridiction, dans l'intérêt de la collectivité professionnelle qui nous entoure et celui des justiciables.

Cette dyarchie est une exception française qui suscite souvent la perplexité des observateurs étrangers lorsque nous leur en

expliquons les mécanismes.

L'exercice se révèle parfois délicat !
Mais la dyarchie, lorsqu'elle ne succombe pas aux jeux de pouvoir, et s'exerce dans un esprit de dialogue et d'estime, représente un atout pour la justice.

Vous l'avez rappelé, nous nous connaissons déjà un peu . Et surtout votre réputation professionnelle exemplaire est solidement établie . Celle ci, ainsi que votre expérience du Parquet, constituent pour moi un élément précieux de sécurité au moment où j'accède à la fonction de Premier Président.

Soyez assuré de ma totale loyauté et d'une complète transparence dans l'accomplissement de mes actes.

Nous partageons la même conception de l'unité du corps judiciaire et le même idéal de justice.

Je suis persuadé que nous parviendrons aisément à trouver les lignes de convergence qui permettront la poursuite d'une gestion efficace et la mise en oeuvre de politiques judiciaires crédibles.

* * *

Il serait présomptueux et déplacé de ma part de vous présenter, à cette heure, un programme complet et détaillé.

Les quelques lignes directrices que je vais esquisser tiennent compte d'un constat particulièrement encourageant .

En un mot , les fondations de la maison sont solides !

Le fonctionnement remarquable du Service Administratif Régional de Bastia, sous la conduite de son Directeur Monsieur RUSJAN et de ses collaborateurs, comblerait plus d'un chef de

Cour sur le continent.

Les juridictions de première instance du ressort sont très bien dirigées, que ce soit au niveau des juges, au sens large du terme, ou des greffes et leurs effectifs font preuve d'une réelle efficacité.

La Cour, en elle-même, est composée de magistrats aussi sérieux que compétents.

les greffiers et fonctionnaires de la Cour, sous la conduite d'un Directeur de greffe, très présent, qui maîtrise parfaitement son domaine d'activité, présentent les mêmes qualités.

Compte tenu de cette situation, ma tâche se trouvera facilitée et vous comprendrez que je m'associe totalement à l'éloge mérité qui a été fait du Premier Président Pierre DELMAS GOYON.

Il m'appartiendra donc, en premier lieu, de préserver et redynamiser le dispositif original mis en place, visant à favoriser une approche concertée et réfléchie du traitement des litiges civils en matière de successions et de revendications immobilières.

Sa finalité est de permettre aux justiciables, qui le souhaitent, de sortir de situations d'indivision particulièrement complexes.

Il comporte la mise en place, d'une part, de deux chambres spécialisées composées de magistrats volontaires, constituée l'une au TGI de Bastia et l'autre au TGI d'Ajaccio, mais présidées par le même Vice Président.

Il comprend, d'autre part, un Comité de Pilotage composé de magistrats, d'avocats, de notaires et d'experts, qui avaient pour mission de valider une rationalisation du traitement de ce type de contentieux par l'établissement d'un guide de bonnes pratiques.

Que tous ceux qui ont oeuvré à la conduite de ce projet soient convaincus que je reprendrai le flambeau de mon prédécesseur et que j'ai déjà attiré l'attention de la Direction des services

judiciaires du Ministère de la justice sur le profil ciblé de l'emploi de Vice Président placé auprès du Premier Président, (poste devant être pourvu rapidement) qui a vocation à intervenir dans les TGI de Bastia et d'Ajaccio pour présider les chambres spécialisées en question

Il m'appartiendra également de poursuivre, dans la mesure du possible, le développement de la visio conférence au sein de la Cour, étant entendu que ce nouveau mode de communication dans l'Ile est une vraie réussite au regard de ce qui se passe dans de nombreux autres ressorts de cours d'appel.

Pour ce qui est d'un proche avenir, sur le plan technique, vous l'avez dit, d'autres chantiers ponctuels nous attendent.

Je vais les évoquer brièvement :

Une avancée urgente, en particulier à Ajaccio, de la numérisation des procédures pénales dans le cadre d'un système cohérent et uniforme au sein de la Cour avec le souci de la qualité de l'exploitation des CD ROM

L'implantation très prochaine de Cassiopée, avec ce que cela implique au niveau des formations des magistrats et fonctionnaires

La communication électronique des données avec les avocats

En lien avec ce dernier sujet, la nécessité de repenser l'organisation de la mise en état civile au niveau de la Cour du fait de la fusion prochaine des professions d'avoué et d'avocat, qui permettra bientôt aux avocats de postuler.

Je voudrais, sur ce point, faire part aux avoués de la Cour et à leurs personnels de toute ma compréhension et de l'estime que je leur porte pour le travail qu'ils accomplissent. Je ne suis pas persuadé, à titre personnel, que cette réforme apporte, à tous, les profits attendus.

Ces sujets et d'autres encore qui ont été cités nous occuperont.

Reste pour moi à exposer, ce qui vous apparaîtra sans doute comme le plus important, car s'inscrivant dans la durée, **la question de la gouvernance de la Cour**, terme élégant, qui apparaît aujourd'hui dans certaines sphères, pour définir ce qui est plus modestement une approche gestionnaire.

Cette approche , au niveau du siège, je la conçois, comme beaucoup désormais, à trois niveaux.

Sur un plan administratif, je crains que nous ne puissions échapper à la rigueur et à l'austérité des temps.

La LOLF, qui nous est devenue familière, repose sur des objectifs et sur la performance. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est fondée sur cette notion de performance, à partir de laquelle la Chancellerie définit, pour une grande part, le nombre d'emplois de magistrats et de fonctionnaires adapté au bon fonctionnement d'une juridiction.

Et sur ce point , j'ai eu la très mauvaise surprise de relever que la circulaire de localisation des emplois des services judiciaires pour l'année 2010, diffusée le 7 avril dernier, n'est pas favorable à la Cour d'appel de Bastia, puisqu'elle prévoit, pour la cour seule, une réduction significative du nombre des conseillers de 8 à 6 ainsi que la perte de nombreux greffiers et fonctionnaires.

Pour apprécier si ces suppressions sont ou non explicables, j'ai la ferme intention de revoir, en toute concertation avec les magistrats de la Cour, et après avoir recueilli l'opinion des greffes, l'organisation et la répartition des audiences ainsi que le mode de traitement des procédures et de mettre en place un suivi statistique individuel.

Dans un monde où la statistique règne en maître, quitte à confiner à l'absurde, il faut savoir, au lieu d'en négliger l'impact, utiliser cet outil de manière favorable.

Sans doute faudra t'il aussi que nous réfléchissions à nos méthodes de travail, au contenu des décisions, à leur

modélisation .

Poussé par un esprit pratique, je suis, comme vous sans doute, pour une simplification des tâches.

Est il si difficile que cela de répondre au souhait de nos concitoyens d'avoir accès, au premier comme au second degré de juridiction, à un juge indépendant et impartial qui, après un débat contradictoire, respectueux des droits de la défense, se prononce, dans un délai raisonnable, par une décision motivée et conforme au droit, ne soulevant pas de problème majeur d'exécution ?

Mais autant il est aisé de comprendre pour une institution qui vit avec des fonds publics, même s'ils ne sont pas des plus élevés à l'échelle européenne, c'est le moins que l'on puisse dire, que leur gestion soit orientée vers la recherche de l'efficacité et de résultats, autant il est acquis que la justice n'a de sens que par la qualité des décisions qu'elle rend.

Je suis de ceux qui pensent qu'un Premier Président ne doit pas se laisser déborder par l'aspect administratif de la gestion qui risque d'ouvrir la voie à une justice sans juges, essentiellement technocratique, dans laquelle les moyens finissent par masquer les fins.

Une politique juridictionnelle de la Cour, pour tous les contentieux traités, centrée sur le coeur de métier, à savoir garantir les libertés, assurer le respect de l'ordre public et régler les conflits, est à mes yeux indispensable.

Elle l'est tout d'abord pour assurer la sécurité juridique que revendiquent nos concitoyens.

Elle l'est aussi parce que l'effectivité du droit, comme la qualité du procès se placent parmi les principales préoccupations de la législation européenne.

Elle l'est enfin parce que nous avons une mission de juge à remplir, avec ce que cela implique, au niveau de l'indépendance et de la plénitude de la fonction.

Et s'il advenait qu'après avoir bousculé nos dernières habitudes, modernisé notre savoir faire, remis en cause nos pratiques, épuisé tous nos modes d'organisation, nous ne puissions faire face au chiffre des procédures, nous serions amenés à opérer des choix dans le traitement des affaires, compte tenu de l'importance des enjeux, pour ne pas avoir à tomber sous un seuil qualitatif minimal, ce qui pourrait nous être reproché.

J'espère vivement que nous n'en arriverons pas à cette extrémité. En toute hypothèse rien ne me permet de l'affirmer aujourd'hui. Mais le risque est grand si la montée en puissance du recours au juge et la complexification extravagante des procédures ne s'accompagne pas des moyens correspondants.

Le troisième et dernier volet qui m'importe sur le plan de la gestion de la Cour concerne **l'ouverture sur l'extérieur**.

J'envisage, en effet, d'ouvrir la Cour sur l'extérieur;

Bien entendu, il est nécessaire qu'une communication institutionnelle existe au sein même de la Cour.

C'est la raison pour laquelle, par exemple, j'ai proposé à Madame et à Monsieur les Bâtonniers de convenir de rendez vous périodiques, avec les chefs de Cour, pour appréhender des problématiques communes ou des incidents ponctuels.

C'est également la raison pour laquelle je pense qu'il ne serait pas inutile que les magistrats de la chambre sociale de la cour rencontrent, une fois par an, les membres des Conseils de Prud'hommes de Bastia et d'Ajaccio qui le souhaiteraient, en

vue d'échanges profitables au bon fonctionnement de la justice.

Mais au delà de cette communication interne, je pense à une ouverture extérieure de la Cour à d'autres milieux, comme celui des médias, de l'université et du monde du travail ou à l'organisation de manifestations thématiques.

Des relations structurées devraient, dans le respect naturellement des dispositions légales, et avec l'assentiment de Monsieur le Procureur Général, permettre à l'institution judiciaire de sortir d'un isolement qui ne la protège pas véritablement, de mieux se faire connaître ou comprendre et de s'enrichir de l'expérience d'autres professionnels.

* * *

Je me rends compte en définitive que le menu est copieux et le challenge passionnant à relever.

Je suis persuadé qu'avec l'adhésion de la communauté judiciaire, bien des choses seront possibles.

Qu'elle soit convaincue que je suis particulièrement heureux de me retrouver en son sein, sur une île qu'il me tarde de découvrir plus avant, et que je mettrai tout en oeuvre pour :
améliorer les services rendus aux justiciables,
faciliter les conditions de travail des uns et des autres
et privilégier la qualité des relations humaines.

* * *

Monsieur le Procureur Général avez vous d'autres réquisitions ?

L'audience solennelle est levée

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités, Mesdames et Messieurs , Les membres de la Cour seront heureux de vous recevoir autour du buffet qui a été préparé à votre intention